

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 58 (1920)
Heft: 11

Artikel: Au bon vieux temps de nos aïeux
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-215436>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

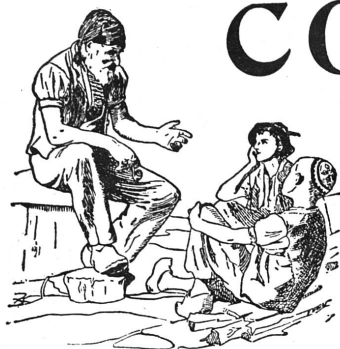
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1862, par L. Monnet et H. Renou

Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

PUBLICITAS
Société Anonyme Suisse de Publicité

LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, un an Fr. 8.70

ANNONCES : Canton, 20 cent.
Suisse et Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du Numéro du 13 mars 1920. — Au bon vieux temps de nos aïeux. — Lo Vilhio Dêvesa : Bèzepiao et sa prison (Marc à Louis). — A travers les patois vaudois. — Le cirque (J. Nel). — Quelques vérités. — Rien de nouveau. — FEUILLETON : La Fée aux miettes (Ch. Nodier) suite.

AU BON VIEUX TEMPS DE NOS AIEUX

Un ami a eu la gentille intention de nous confier trois exemplaires de l'*Almanach de Lausanne*, années 1738, 1743 et 1807. Ces almanachs, qui flairent bien leur temps, sont reliés en peau et munis de crochets de métal à la manière des anciens psautiers. Les éditions de 1737 et 1743 étaient « en vente chez Jean Zimmerli, imprimeur et à Combremont-le-Petit, chez l'auteur, David Aigroz, astrologue ». Elles étaient publiées « avec privilège de LL. EE. de Berne ».

Voici ce que raconte, à la fin du chapitre intitulé : « Nouvelles de divers Endroits », l'almanach de 1738. Nous reproduisons fidèlement :

Compte à demi.

Un Marinier Irlandais ayant demeuré 8 ans en Voilage sans donner aucune de ses nouvelles, sa femme se remariera, & même eut 3 Enfants, enfin le Marinier revint, & les deux Maris au lieu de se quereller, ils s'accordèrent de contentement de la Femme, comme Partie contractante, qu'elle seroit la Femme du Marinier quand il seroit en ville — & étant en Voilage, elle seroit la Femme de l'autre, en fournissant chacun leur contingent pour le Ménage.

Dans l'édition de 1807 qui alors a pour éditeur André Fischer et Luc Vincent et qui pouvait se passer du privilège de LL. EE., les baillis nous avaient fait leurs adieux pour toujours, nous trouvons la curieuse description que voici sous le titre :

Caractère, mœurs et coutumes des habitants du district de Château-d'Oex.

Les habitants de ce district sont de la vieille race Suisse. Ils ont un caractère assez semblable à celui des Oberlandois, dont ils ne diffèrent que par la langue. Se mariant entr'eux, ils n'ont croisé leur race que par quelques femmes du Gessenay ou des Ormonts, n'en prenant presque jamais dans la plaine. La plupart des familles pourraient prouver 400 ans de résidence et de vie pastorale. Ce peuple est en général religieux, sobre, patient, courageux et bienfaisant; ils soignent l'éducation de leurs enfants avec intelligence, & passent pour bons maris. La douceur de leur caractère paroît jusque dans le traitement de leurs bestiaux, qu'ils ne maltraitent jamais.

Un des traits des habitants du Pays-d'Enhaut Romand, qu'ils ont en commun avec tous les peuples pasteurs depuis le temps des Patriarches, c'est le respect pour les vieillards, fidèles à cet ordre du premier des Législateurs : *lève-toi devant les cheveux blancs, & honore la personne du vieillard*; ils regardent l'âge avancé comme un titre d'autorité & reconnaissent dans les anciens du peuple les magistrats de la nation.

Ce district est plus encore gouverné par les mœurs que par les lois; les anciennes coutumes y sont très respectées, & ce que les pères ont fait, les enfants le font : la simplicité des mœurs, qui est vertu dans les villes, n'est ici que la nature.

Leurs mœurs sont pures; pendant neuf ans, il n'y a eu dans la commune de Château-d'Oex qu'un seul enfant illégitime. Les amusements des hommes sont la plupart militaires : c'est le tirage à la cible, etc. La gymnastique des Alpes n'y est pas négligée et occupe les jeunes gens dans leur loisir d'été, lorsqu'ils sont sur les hautes montagnes. La superstition y a beaucoup diminué depuis que l'instruction a été mieux soignée, ce qui en reste est principalement entretenu par le *Messager boiteux*, qu'on dirait inventé pour fomentier la superstition. Aussi un des bienfaits du gouvernement serait de les purger de toutes les niaiseries et bêtises qu'ils renferment. En vain vous dites au peuple qu'on ne peut prédire le temps un an à l'avance, que les signes du zodiaque, qui sont choses de convention, n'ont aucune influence; qu'il est absurde de considérer le sieur Aigroz et consorts pour se purger, se faire soigner, etc., l'Almanach triomphe et il faudra bien du temps encore pour lui ôter son crédit.

Ce dernier passage sur les almanachs est piquant. On y voit que les nouveaux éditeurs ont renié le fondateur de l'almanach, David Aigroz.



BÈZEPİAO ET SA PRISON

LEIN lo temps dâi batse et dâi crutse, dâi vilhio franc, dâi flliorin, dâi louis d'or, dâi z'épaulette, dâi mouscatéro, dâi sapeu avoué lau dêtrau, dâi voltigeu et dâi chasseu, lâi avâi on certain Bèzepiao que l'avâi età nommâ jolier de la prèson de 'na petita velâ pas bein llien de Lozena. L'etài on coo d'attaque. N'etài pas de cliiau gailâ que laissant corre lau peichenêro. Avoué li, lâi avâi pas à repipâ : quand faliâi allâ dedein, no fotâi dedein et pu l'è tot. Et quand lo dzudzo desâi qu'on tau pouâve ître relatsî, Bèzepiao lè laissive oncora on par de dzo deîn lo carcagnou. Faut que vo dièssô po bin comprendre l'affère que lo jolier etài payî tant per homme et per dzo, lè por cein que lè gardâve dautrâi dzo de pllie. Falliâi lo vère quand l'accouillissâi quaucon dedein : sè rappellâve de cein qu'on lâi avâi apprâ âo catsmo et lau desâi : « Entre dans la joie de ton Seigneur ! » Et quand faillâi ein ressaillî ion, ein etài malâdo dou dzo doureint et on l'oûta que 'dêvesâve dinse dâi dzudzo : « Père, pardonne-leur, car ils ne savent ce qu'ils font. » L'è quemet se on lo robâve. Mimameint on coup l'avâi asseyî d'eincllioure sa fenna, po vère se lo gouvernement lâi voliâve payî sa dzorna quemet po on autre presena, mâ nani !

Vo crâirâi pas qu'on dzo lâi ein è arrevâ de iena que lâi a fè passâ l'ârma à gautse. Vaitcè l'histoire :

Lè prèson à Bèzepiao l'avant età bin atsalandâie quaque temps, mâ vaitcè que ion aprî l'autro ti lè presenâ l'a faliu lau z'âovri la porta de la dzèba. Quand s'ein è venu âo derrâi, diabe lo pas que Bèzepiao voliâve lo dere : « Fourte ! » tant que lo dzudzo l'a faliu que vigne bo et bin po lo fère à

sailli. Bèzepiao lo retegniâ pè lo derrâi de sa roulière et lâi desâi : « Voleu ! »

Lâi avâi pe mé nion dein ti lè carcagnou de la prèson. Cein a fè tant mau bin âo pouôro Bèzepiao de peinsâ que l'arâi pe min de dzornâ de grand teimps et qu'on lo dêpêlhive, que l'ein a attrapâ on coup de sang. L'ein è moo, eh va ! moo et lè derrâi mot que l'a pu dere l'è : « L'è tot parâi onna vergogne de vère quemet lè dzein sè conduisant âo dzo de vouâ ! »

Pouôro Bèzepiao ! Paix à sè cheindre !

Marc à Louis, du Conteur.

La rédaction exprime à l'auteur de *Dzenet de Boque* et aux lecteurs ses regrets des fautes typographiques dont est émaillé le morceau patois du 6 mars. Un fâcheux contre-temps a empêché de le corriger.

A TRAVERS LES PATOIS VAUDOIS

Nous prie de reproduire les lignes que voici :

« Les heureux auditrices et auditeurs qui, vendredi dernier, ont eu la bonne fortune d'entendre, au Cercle libéral de Lausanne, la spirituelle causerie que M. Cordey, inspecteur des Ecoles, a bien voulu y donner, — il l'avait déjà donnée au Cercle démocratique, — ont passé une heure des plus charmantes et des plus instructives. En présentant l'aimable conférencier, M. Ch. Gorgerrat, député, a rappelé éloquentement combien tout ce qui a trait à nos vieilles traditions doit rester en dehors de la politique et surtout au-dessus de toute question de parti.

« Vieilles chansons, savoureux dictons, joyeuses réparties, poésies naïves, amusantes historiettes, rien n'a manqué pour illustrer délicieusement cette causerie applaudie avec enthousiasme par jeunes et vieux !

« Un chaleureux merci à l'excellent conférencier dont les efforts tendent à prolonger la vie du pittoresque langage dans lequel nos pères pensaient, aimaient et chantaient.

« Serait-ce trop demander à Jules Cordey, au nom de fidèles amies et amis de notre vieil idiome vaudois — il s'en trouve fort heureusement encore beaucoup — de bien vouloir leur donner l'occasion de l'entendre afin qu'il aient aussi leur part du plaisir qu'eurent les membres ou invités des deux Cercles. J'en connais qui viendraient de loin, de bien loin pour se refaire un verre de bon sang en se reportant pendant quelques instants au bon vieux temps où nos grand'mères dansaient rondes et coraules en gracieux bonnets de dentelles, sans trop s'inquiéter de l'Ours ou de son bailli.

Fridolin.

Rapport à — Un agent de police d'une de nos communes avait un rapport à présenter sur une affaire dans laquelle les conducteurs d'un rouleau compresseur étaient impliqués. Il écrivit entre autres :

« Le rouleau compresseur « voltigeait » sur la route..., etc. »

Pn.

Le grand amour. — Devant M. le pasteur, le jour du mariage.

Le pasteur demande à l'époux :

— Promettez-vous d'entretenir votre femme dans les bons et mauvais jours ?

— Oui, Monsieur le pasteur, avec ce qu'elle gagnera.

Pn.